Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212901177-20260303-DCM20260303-DE

Lannilis
Terre des Abers

MAIRIE DE LANNILIS
19, rue de la Mairie
29870 LANNILIS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, à dix-huit heures vingt,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-François TRÉGUER, Maire.

Etaient présents : Jean-François TRÉGUER, Claude DARE, Cécile LE ROUX, Henri LELIAS, Christelle HÉLIÈS, François-Guillaume LE GALL, Adeline CORNEC, Philippe MONOT, Denis MERCELLE, Jean-Michel LANNUZEL, Jean-Yves GOURIOU, Laurence CORRE, Pascal SIMIER, Sandrine LAVIGNE, Sandrine GAC, Fabienne LANDURE, David NORMAND, Charline NICOVIOTIS, Dominique MIGNON, Nadine KASSIS, Laurence GUIARD-RENAULT, Pascal HERVIO, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Gwendal LE COQ, pouvoir à Claude DARE
Sabrina OULHEN, pouvoir à Christelle HELIES
Liliane OGOR, pouvoir à Cécile LE ROUX
Christelle MARTIN, pouvoir à Adeline CORNEC

Absents : Caroline PRIGENT-LÉON
Alain FLOUR
Camille GUIAVARCH

Secrétaire de séance : Sandrine GAC.

Date de réunion : 03/03/2026
Date de convocation : 18/02/2026

Nombre de :
- conseillers en exercice : 29
- conseillers présents : 22
- conseillers votants : 25
- pouvoirs : 4

Votes : Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

DCM N°2026-03-03
OBJET
COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;
Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Résultats budgétaires en €	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	RAR
Dépenses	7 390 323,78	3 421 546,39	10 811 870,17	23 341,25
Recettes	8 539 763,34	2 479 690,51	11 019 453,85	21 000,00
Résultat exercice	1 149 439,56	-941 855,88	207 583,68	-2 341,25
Report n-1 002/001	200 000,00	959 126,21	1 159 126,21	
Résultat de clôture	1 349 439,56	17 270,33	1 366 709,89	-2 341,25

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité (M le maire n'ayant pas pris part au vote) le CFU 2025.

Acte rendu exécutoire, compte tenu :
du dépôt en sous-préfecture effectué le : 05/03/2026
et de la publication effectuée le : 05/03/2026

MAIRIE de LANNILIS (Finistère)

Pour extrait conforme au registre.
Le Maire, Jean-François TRÉGUER
Par délégation du Maire
Laurence CORRE